PARLEU2017.EE Parliamentary Dimension of the Estonian Presidency of the Council of the European Union

IPEX

Réunion des Secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne
27 et 28 janvier 2019, Vienne

Approuvé par les Secrétaires générales le 28 janvier 2019

Conclusions sur IPEX

1. Les Secrétaires généraux prennent note du rapport annuel sur l'état actuel d'IPEX et remercient le Conseil d'IPEX pour le travail réalisé en 2018.

2. Les Secrétaires généraux confirment la composition suivante du Conseil d'IPEX pendant la Présidence autrichienne de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne en 2019/2020 :

   - Autriche (Nationalrat et Bundesrat) (ex officio)
   - Estonie (Riigikogu) (ex officio)
   - Finlande (Eduskunta) (ex officio)
   - Roumanie (Camera Deputatilor et Senatul) (ex officio)
   - Parlement européen (ex officio)
   - Allemagne (Bundestag)
   - Belgique (Kamer van Volksvertegenwoordigers / Chambre des représentants et Senaat / Sénat)
   - Bulgarie (Narodno sabranie)
   - Danemark (Folketing)
   - France (Assemblée nationale et Sénat)
   - Grèce (Vouli ton Ellinon)
   - Italie (Camera des Deputati et Senato della Repubblica)
   - Luxembourg (Chambre des Députés)
   - Pays-Bas (Eerste et Tweede Kamer)
   - Pologne (Sejm et Senat)
   - Portugal (Assembleia da República)
   - Slovaquie (Národná rada)
   - Suède (Riksdag).

   Selon les lignes directrices d'IPEX, la COSAC, le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP), la Commission européenne et le Conseil prennent part aux réunions du Conseil d'IPEX et y apportent leur contribution.

3. Les Secrétaires généraux saluent le travail accompli dans le cadre du programme de travail triennal d'IPEX, et expriment leur confiance dans le fait que

cela fera d'IPEX une plate-forme à la fois plus facile à utiliser et fiable. Les Secrétaires généraux prennent note de l'adoption des plans d'action détaillés des groupes de travail visant à promouvoir IPEX et à renforcer son réseau, et demandent que les activités prévues soient réalisées dans les délais impartis.

4. Les Secrétaires généraux se félicitent des nouvelles sous-pages consacrées à la COSAC et au Groupe de contrôle parlementaire conjoint sur Europol, reconnaissant qu'IPEX est en train de devenir « un guichet unique » d'échange interparlementaire sur les affaires et les documents de l'Union européenne. Les Secrétaires généraux prennent note des Conclusions de la LXe COSAC sur le calendrier d'intégration du site Internet de la COSAC dans la plate-forme IPEX et encouragent à maintenir le rythme du processus de consolidation et de renforcement d'IPEX.

5. Les Secrétaires généraux saluent les débats qui ont eu lieu lors de la réunion annuelle des Correspondants IPEX, les 22 et 23 novembre à Tallinn, et prennent en considération l'aperçu donné sur la réunion. Les Secrétaires généraux soulignent l'importance des réunions annuelles des Correspondants IPEX qui sont une excellente occasion d'améliorer la coopération au niveau des fonctionnaires parlementaires.

6. Les Secrétaires généraux saluent les discussions qui ont eu lieu lors de la seconde Conférence des utilisateurs d'IPEX, le 2 mars 2018, à Stockholm et prennent en compte le rapport de la conférence. Les Secrétaires généraux recommandent de poursuivre l'organisation de telles conférences en tant qu'outil permettant d'améliorer la mise en réseau et la promotion d'IPEX auprès de ses utilisateurs.

7. Les Secrétaires généraux prennent note du maintien de l'emploi de l'actuel Officier d'information IPEX, et confirment l'augmentation des engagements pris par les parlements nationaux de cofinancer le poste d'Officier d'information IPEX tel qu'indiqué dans les lettres d'intention sur le cofinancement du poste pour la période 2019 à 2020. Les Secrétaires généraux remercient le Sénat belge de gérer le poste d'Officier d'information.

8. Les Secrétaires généraux expriment leur gratitude au Parlement européen pour assurer la gestion et la maintenance du site Internet IPEX, et pour le soutien qu'il apporte au développement de l'environnement IPEX.

9. Les Secrétaires généraux demandent au Conseil d'IPEX de présenter et de mettre en œuvre la nouvelle législation sur la protection des données (RGPD), en tenant compte de son application et des lignes directrices du Parlement européen, et de la nécessité d'assurer la protection des données personnelles sur IPEX.

10. Les Secrétaires généraux se félicitent de l'initiative de lancer le débat sur l'avenir d'IPEX en association avec les réseaux sociaux, entamée lors de la Conférence des utilisateurs d'IPEX le 2 mars à Stockholm, de la réunion du Conseil, le 11 octobre à Bruxelles, et de la réunion des Correspondants IPEX, les 22 et 23 novembre à Tallinn. La grande diversité des opinions sur le rôle d'IPEX orientera l'évolution future d'IPEX en tant qu'outil ouvert de coopération interparlementaire dans l'Union européenne.